

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 19 décembre 2024, débutée à 9 h, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{me} la conseillère	Danielle BEAUPRÉ
MM. les conseillers	Gilles FOURNIER Raynald DUGUAY

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT ABSENTS

MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT Roger VIGNOLA
---------------------	---

SONT AUSSI PRÉSENTS

M. le directeur général	Nicolas MAYRAND
M ^{me} la greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYEN: 0

JOURNALISTE: 0

Les avis de convocation ont été signifiés conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et aux fonctionnaires municipaux présents.

2024-12-467

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024, se tenant à compter de 9 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-468

OCTROI DE CONTRAT – PRÉPARATION, ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DES PATINOIRES EXTÉRIEURES DU CENTRE CARTIER – 9384-7721 QUÉBEC INC. (PNEUS MICHEL ET FILS)

CONSIDÉRANT l'offre reçue de 9384-7721 QUÉBEC INC. (PNEUS MICHEL ET FILS) pour la préparation, l'entretien et la surveillance des patinoires extérieures du Centre Cartier;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 2023-362;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, et résolu :

D'octroyer un contrat à 9384-7721 QUÉBEC INC. (PNEUS MICHEL ET FILS) pour la préparation, l'entretien et la surveillance des patinoires extérieures du Centre Cartier, au montant de 29 900 \$, taxes en sus, conformément à l'offre de cette entreprise et à la recommandation Service des loisirs et de la culture en date du 16 décembre 2024;

D'autoriser le directeur général à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-469

AUTORISATION – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ADDITIONNELLE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une subvention additionnelle de 60 000 \$ à DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER pour l'année 2024, pour la réalisation de projets spéciaux soumis lors de la commission permanente du 4 novembre 2024;

DE préciser que le coût de cette subvention est puisé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-470

RÉSULTATS & DÉCISION – APPEL D'OFFRES – COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES – PROJET N° VPC-STP-CMR-20241025-01

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, DAUMEX CÔTE-NORD INC., le contrat visant la collecte et le transport des matières recyclables, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-CMR-20241025-01, pour les montants suivants, taxes en sus:

Secteur : Port-Cartier (incluant les conteneurs des entrées D, H, P, S du secteur Rivière-Pentecôte)	
Item : MR-1 (Recyclage VPC)	
Description	Prix annuel
Bac Roulant	
1. Une (1) collecte de matières recyclables 1 fois / 2 semaines à chaque résidence (moins de 9 logements)	157 872,00 \$
2. Transport vers le centre de tri « Le Phare » de Port-Cartier	14 352,00 \$

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Conteneur à chargement avant	
3. Une (1) collecte de matières recyclables par une (1) semaine à chaque commerce	129 729,60 \$
4. Transport vers le centre de tri « Le Phare » de Port-Cartier	14 545,44 \$
Conteneur ROLL-OFF	
5. Une (1) collecte par une (1) semaine d'un conteneur de type ROLL- OFF de matières recyclables au Centre d'achat	865,80 \$
6. Transport vers le centre de tri « Le Phare » de Port-Cartier	8 294,00 \$
Total	325 658,84 \$

Secteur : Rivière-Pentecôte, Baie-des-Homards, Grand Ruisseau et Pointe-aux-Anglais	
Item : MR-2 (Recyclage Riv-Pentecôte)	
Description	Prix annuel
Bac Roulant	
1. Une (1) collecte de matières recyclables 1 fois / 2 semaines à chaque résidence (moins de 9 logements)	31 912,40 \$
2. Transport vers le centre de tri « Le Phare » de Port-Cartier	9 812,40 \$
Conteneur à chargement avant	
3. Une (1) collecte de matières recyclables par une (1) semaine à chaque commerce	692,64 \$
4. Transport vers le centre de tri « Le Phare » de Port-Cartier	4 623,84 \$
Conteneur ROLL-OFF	
5. Une (1) collecte sur appel d'un conteneur de type ROLL- OFF de matières recyclables à l'éco-centre de Rivière-Pentecôte	8 008,00 \$
6. Transport vers le centre de tri « Le Phare » de Port-Cartier	286,00 \$
7. Location de conteneur Roll-Off 33 V ³	50,40 \$
Total	55 385,68 \$

Le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 2 décembre 2024, au devis et aux documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 11 décembre 2024;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-471

AUTORISATION – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT, LA RÉFECTION ET LA MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPA-20230726-01– ABCP ARCHITECTURE ET URBANISME LTÉE ET LES CONSULTANTS D.M.G. INC. EN REGROUPEMENT DE PERSONNES

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de services professionnels d'architecture pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, faisant l'objet du projet numéro VPC-SLC-SPA-20230726-01, en faveur d'ABCP ARCHITECTURE ET URBANISME LTÉE et LES

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSULTANTS D.M.G. INC. en regroupement de personnes, faisant l'objet de la résolution numéro 2023-10-359;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement d'honoraires pour les services professionnels est rendu nécessaire principalement en raison que le Complexe récréatif et culturel est utilisé comme lieu de rassemblement pour la sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un avenant à ABCP ARCHITECTURE ET URBANISME LTÉE et LES CONSULTANTS D.M.G. INC. en regroupement de personnes, d'un montant maximal de 134 322 \$, taxes en sus, concernant l'ajustement d'honoraires pour le contrat quant aux services professionnels d'architecture pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, faisant l'objet du projet numéro VPC-SLC-SPA-20230726-01, le tout conformément à la proposition soumise en date du 14 juillet 2024 et selon la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 9 décembre 2024;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-472

AUTORISATION – OCTROI D'UN AVENANT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR L'AGRANDISSEMENT, LA RÉFECTION ET LA MISE AUX NORMES DE LA PISCINE MUNICIPALE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-SLC-SPI-20230726-01– GBI EXPERTS-CONSEILS INC. ET TR3E EXPERTS-CONSEILS INC. EN REGROUPEMENT DE PERSONNES

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de services professionnels d'ingénierie pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, faisant l'objet du projet numéro VPC-SLC-SPI-20230726-01, en faveur de GBI EXPERTS-CONSEILS INC. et TR3E EXPERTS-CONSEILS INC. en regroupement de personnes, faisant l'objet de la résolution numéro 2023-10-360;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement d'honoraires pour les services professionnels est rendu nécessaire principalement en raison que le Complexe récréatif et culturel est utilisé comme lieu de rassemblement pour la sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, appuyé par M. le conseiller Raynald DUGUAY, et résolu :

D'autoriser l'octroi d'un avenant à GBI EXPERTS-CONSEILS INC. et TR3E EXPERTS-CONSEILS INC. en regroupement de personnes, d'un montant maximal de 118 816,04 \$, taxes en sus, concernant l'ajustement d'honoraires pour le contrat quant aux services professionnels d'ingénierie pour l'agrandissement, la réfection et la mise aux normes de la piscine municipale de Port-Cartier, faisant l'objet du projet numéro VPC-SLC-SPI-20230726-01, le tout conformément à la proposition soumise et selon la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 9 décembre 2024;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

**N° de résolution
ou annotation**

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou la greffière à conclure et à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

En l'absence de public, aucune question n'est soulevée.

2024-12-473

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Gilles FOURNIER, appuyé par M^{me} la conseillère Danielle BEAUPRÉ, et résolu :

QUE la séance extraordinaire du 19 décembre 2024, débutée à 9 h, soit levée à 9 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée**

**M^e Ariane CAMIRÉ
Greffière**

AC/rfb

**Alain THIBAUT
Maire**